

# Prévention du risque de propagation du botulisme

**La presse spécialisée ou les médias grand public font régulièrement état de scandales à l'étranger causés par le botulisme chez les ruminants qui sont mis en relation directe ou indirecte avec du fumier de volaille contaminé par la toxine botulinique. De simples mesures peuvent aider à maintenir ce risque au niveau le plus bas possible et empêcher que des cas aux conséquences fâcheuses se produisent en Suisse. Afin de pouvoir continuer à prévenir des nouvelles alarmistes de ce genre, il faut l'engagement de tous les aviculteurs.**

Le cas qui fait actuellement les titres concerne des cas de botulisme chez les bovins et les ovins en Grande-Bretagne (AHO, 21.6.2011; Veterinary record 2011, 168 pp. 638-640).

## Contexte microbiologique

Le botulisme est une maladie déclenchée par une toxine libérée dans l'environnement par une bactérie (*Clostridium botulinum*) lorsqu'elle se multiplie fortement. La toxine botulinique est le poison le plus puissant produit par la nature. C'est une neurotoxine qui empêche la transmission de l'influx nerveux aux terminaisons nerveuses. Les animaux (et humains) présentent des manifestations de paralysie typiques. La dose mortelle provoque finalement une paralysie du diaphragme, ce qui conduit à la mort par étouffement. Les clostridies, parmi lesquelles *Cl. Botulinum* également, sont très largement présentes dans le sol et la poussière. L'introduction dans le poulailler peut se faire de différentes manières:

- Sas d'hygiène insuffisants/inconséquents, c'est-à-dire séparation manquante ou insuffisante entre le secteur noir et le secteur blanc en entrant dans le poulailler (le risque principal d'introduction a lieu dans les premières semaines de vie en raison de la flore intestinale encore labile des poussins).
- Les matériaux servant de nourriture ou de litière (la paille récoltée dans des conditions d'hygiène critiques pourrait principalement représenter un risque plus élevé).

Lorsque les conditions sont favorables dans le poulailler, les germes peuvent se multiplier en grande quantité. C'est principalement l'intérieur des animaux péris qui offre des conditions idéales, de sorte qu'il y a un très grand risque que la toxine botulinique soit présente dans

les cadavres se trouvant dans la litière ou le fumier. Dans les cas extrêmes, les poules peuvent également s'infecter elles-mêmes et contracter le botulisme.

Les cas de botulisme chez les bovins en Grande-Bretagne par ex. sont chaque fois mis en relation non pas avec le fumier de volaille lui-même, mais principalement avec les cadavres (éliminés de manière inappropriée) qu'il renferme.

Le germe peut du reste également se trouver dans l'eau: dans les installations d'abreuvement mal entretenues (abreuvoirs à pipettes dont l'intérieur est fortement souillé), il peut également arriver que les clostridies se multiplient fortement et libèrent les substances toxiques correspondantes dans l'eau.

## Mesures de prévention

- Les cadavres éventuels doivent si nécessaire être enlevés des litières et des aires de mouvement plusieurs fois par jour et être éliminés de manière adéquate (élimination à l'état frais ou congelé au travers des centres d'équarrissage de cadavres et de carcasses).
- Lors du chargement, collecter également soigneusement les cadavres qui restent encore dans la litière, et les éliminer également au travers du centre d'équarrissage. Il faut impérativement qu'aucun cadavre ne soit éliminé dans le fumier de volaille.
- Entretenir régulièrement les systèmes d'abreuvement et en nettoyer et désinfecter également périodiquement l'intérieur.

## Bonnes pratiques d'hygiène (BPH): préviennent également le botulisme

Les bonnes pratiques d'hygiène dans l'engraissement de volaille qui ont été élaborées par l'OVF en collaboration avec la branche et qui doivent prévenir

les problèmes sanitaires dans l'aviculture, sont également efficaces pour prévenir la propagation du botulisme.

Aidez-nous et mettez en pratique les recommandations de la branche dans votre exploitation. Il est également judicieux de les appliquer de manière similaire dans les exploitations de ponte. Vous pouvez ainsi contribuer activement à ce que la volaille et les produits de volaille suisses soient à la hauteur de leur bonne réputation. Ce n'est qu'avec des produits de haute qualité que nous pouvons maintenir nos produits de manière durable sur le marché et les écouler.

*Dr Franz Renggli, Responsable du Service sanitaire Bell Suisse SA, Zell* ■

Vous trouverez les BPH pour la volaille sous le lien suivant: [www.aviforum.ch](http://www.aviforum.ch) > Actuel.